

Délibération n°CA-2021-45
**Désignation par le président des membres pour siéger au comité d'hygiène,
de sécurité et des conditions de travail (CHSCT)**

Membres élus ayant voix délibérative

En exercice : 23 Date de convocation : 24 août 2021
Présents : 21 Quorum fixé à 12 membres
Votants : 22
Procurations : 1

Résultats du vote :

Voix "pour" :
Voix "contre" :
Abstentions :

<u>Titulaires</u>	Présent	Excusé	A reçu pouvoir de
M Laurent BAILLY		X	
M. Benoît CORNU	X		
Mme Edwige EME	X		Mme M. PEQUIGNOT
Mme Marie-Claire FAIVRE	X		
M. Jean-Claude GAY	X		
Mme Martine PEQUIGNOT		X	
M. Bernard PIQUARD	X		
Mme Christelle RIGOLOT	X		
M. Yves KRATTINGER	X		
M. Jean-Jacques SOMBSTHAY	X		
Mme Isabelle ARNOULD	X		
M. Jean-Marie BERTIN	X		
M. Thierry BORDOT	X		
M. Thomas OUDOT	X		
Mme Carmen FRIQUET	X		
M. Frédéric BURGHARD	X		
M. Jean-Paul CARTERET	X		
M. Patrick GOUX	X		
M. Jérôme LALLEMAND	X		
M. Sylvain GUILLEMAIN	X		
Mme Marie BRETON	X		
M. Francis ABRY		X	
M. Gilles MARSOT	X		

<u>Suppléants</u>	Présent	Excusé
Mme Claudy CHAUVELOT-DUBAN		X
Mme Karine GUILLEREY		
M. Laurent SEGUIN		
Mme Sylvie COUTHERUT		
Mme Patricia FASSET		
M. Fernand BURKHALTER		X
Mme Véronique GRANDJEAN		
Mme Carole MICHEL		
Mme Sylvie MANIERE		
M. Dimitri DOUSSOT		
Mme Martine GAUTHERON		
Mme Corinne BONNARD		
Mme Isabelle GEHIN		
M. Michel RICHARD		
M. Hervé PULICANI		
Mme Corinne JEANPARIS		
Mme Christelle CLEMENT		
M. René ROBERT		
M. Jean-Claude TRAMESEL		
Mme Monique BOUCRY		
M. Régis PINOT		
M. Gabriel CHARBONNIER	X	
M. François LAURENT		

Membres élus ayant voix consultative

<u>Titulaires</u>	Présent	Excusé
CNE Maxime GERARD		X
SCH Stéphane GILLET	X	
LTN Michel TOURDOT	X	
ADC Laurent LAMARCHE	X	
M. Gilles VIENNET		X

<u>Suppléants</u>	Présent	Excusé
LTN Rodolphe TAILLARD	X	
ADC Dimitri AIME		
LTN Michaël COUROUX		
ADJ Françoise VALEUR		
Mme Muriel PEREUR		X

Membres de droit

	Présent	Excusé
Mme Fabienne BALUSSOU, préfète de la Haute-Saône	X	
M. le colonel Stéphane HELLEU, directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Saône	X	
M. le commandant Richard VERGUET, président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Haute-Saône	X	
M. le médecin lieutenant-colonel Florent NOËL, médecin-chef du Service de Santé et de Secours Médical des Sapeurs-Pompiers de la Haute-Saône		X

Etaient également présents

M. le colonel Ralph JESER, directeur départemental adjoint du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Saône
M. le lieutenant-colonel Franck BEL, chef d'état-major du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Saône
Mme Sylvie JUIN, chef du secrétariat de direction
Mme Estelle ROSSI, adjointe au chef du Groupement "Finances et Personnel" et cheffe du service "Paie et marchés publics"

L'an deux mille vingt et un, le sept septembre à quinze heures, les membres du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours se sont réunis, en application des articles L1424-27 et L1424-28 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de Monsieur **Yves KRATTINGER**, président du service départemental d'incendie et de secours.

Cette séance s'est tenue à l'Hôtel du Département, espace Cassin.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile,

Vu la loi n°2010-751 du 05 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue sociale et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique,

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

Vu la délibération n°CA-2018-28 du 04 juin 2018 portant détermination du nombre de représentants du personnel à siéger au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) et décision de maintien ou non de la parité.

Après avoir entendu les précisions données par Monsieur **Yves KRATTINGER**, rapporteur de ce dossier, en ces termes :

Prévu par le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié, le CHSCT est consulté sur toutes questions relatives à l'hygiène, à la protection de la santé physique et morale des agents et à la sécurité au travail, sur tous règlements et consignes que l'autorité d'emploi envisage d'adopter en matière d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail. Il se réunit au minimum 3 fois par an.

Rendu obligatoire par la loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004, le service départemental d'incendie et de secours détient son propre CHSCT qui regroupe les personnels sapeurs-pompiers professionnels et ceux relevant des filières administrative et technique.

Conformément au décret précité, le CHSCT est composé de deux collèges :

- des représentants de l'établissement public désignés par le président du SDIS parmi les membres du conseil d'administration et les agents,
- des représentants du personnel désignés par les organisations syndicales.

Le nombre de représentants titulaires du personnel est fixé, selon l'effectif des agents relevant du CHSCT, soit, lorsqu'il est au moins égal à 50 et inférieur à 200, de **trois à cinq représentants**. Chaque membre titulaire dispose d'un suppléant.

Les organisations syndicales, réunies le 07 mai 2018, ont proposé de fixer à **5 le nombre de représentants titulaires** du personnel à siéger au CHSCT, **assortis de 5 suppléants**.

Cette proposition a été validée par délibération du conseil d'administration du SDIS n°CA-2018-28 du 04 juin 2018.

Au vu de la composition arrêtée par ladite délibération, le président du conseil d'administration du SDIS désigne :

- ↳ un président,
- ↳ 4 représentants titulaires et 5 suppléants parmi les membres du CA ou agents du SDIS.

Décision

Le président du conseil d'administration du SDIS désigne un président ainsi que 4 représentants titulaires et 5 suppléants parmi les membres du CA ou agents du SDIS afin de composer le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail tel qu'il suit :

Composition du CHSCT
<i>Président</i>
Edwige EME
<i>Titulaires</i>
Christelle RIGOLOT
Patrick GOUX
Thomas OUDOT
Col Stéphane HELLEU
<i>Suppléants</i>
Jean-Marie BERTIN
Jean-Claude GAY
Carmen FRIQUET
Laurent BAILLY
Col Ralph JESER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

070-287000012-20210907-CA-2021-45-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/09/2021

Affichage : 17/09/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



Le président du conseil d'administration,

Yves KRATTINGER